

## abandon de poste pour création d'entreprise

Par **bullette**, le **30/06/2006** à **20:43**

Bonjour,peux t'on faire un abandon de poste pour créer son entreprise???? car je me demande si l'on peut a la fois etre enregistré dans une société en étant gérant et salarié d'une autre société n'étant pas encore licencié suite à l'abandon

Par **jeeecy**, le **01/07/2006** à **10:56**

abandon de poste surtout pas, mais par contre tu peux toujours demissionner, a moins que tu ne sois en CDD

Par **bullette**, le **03/07/2006** à **01:37**

J'ai un préavis de 2 mois et 3 semaines de vacances,je devrais quitter la société mi septembre si je démissionne dès maintenant mais l'ouverture de mon entreprise est prévue pour le 1er octobre cela fait un peu juste.

Ma question: est ce que je peux créer une entreprise sans avoir vraiment quitter l'entreprise car mon employeur a été clair il me ferait attendre pour mes papiers.jeeecy tu me marques surtout pas abandonné mon poste pourquoi???????????????